
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 25/09/17

Présents : Mmes RUPERT, TARDIVEL (CD), MM. LEDUC (PRESIDENT), ALEXANDRE, SOULE, PANARIELLO.

Absents excusés : MM. AVOIRTE (CD), JOUBERT.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS COUPE DES YVELINES

U15

DU 16/09/17

53892.1 ULMR FC 1 / CROISSY US 1

Suite à la décision de la Commission Statuts & Règlements en date du 21/09/17 et en application de l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F., de donner match à rejouer,

La Cion décide Match à Rejouer le Mercredi 4 Octobre 2017 à 19h.

CDM

529181 DAMMARTIN EN SERVE

Courrier du Club qui précise l'indisponibilité de son terrain pour une durée indéterminée suite à l'installation des gens du voyage.

La Cion demande au club de lui fournir la liste des matchs concernés.

VETERANS

519963 AUBERGENVILLE FC

Pris note du courrier d'AUBERGENVILLE FC.

La Cion demande de vous adresser aux clubs adverses pour inverser l'ordre des rencontres et de nous faire parvenir la liste des matchs et l'accord des Clubs concernés.

DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

U19

D3-C

LE CHESNAY 78 FC

Suite à un problème d'installation, demande du club pour faire jouer ses 2 équipes en alternances, l'une à 13h et l'autre à 15h.

Compte tenu du motif invoqué, la Cion donne son accord et vous demande de prévenir les Clubs adverses.

CRITERIUM LUNDI SOIR

PL-B

OVILLOISE 1

Suite à un éclairage contrôlé, demande du club pour faire débiter les rencontres à 20h15.

Accord de la Cion.

DEMANDES

SENIORS

D6-B DU 17/09/17

50708.1 BOUGIVAL FOOT 2 / MAISONS LAFFITTE FC 2

Après examen de la feuille de match et suite au rapport de BOUGIVAL,

la Commission donne Match à Rejouer le Dimanche 29 Octobre 2017 à 15h.

CDM

D2-A DU 08/10/17

50912.1 DAMMARTIN-HOUDAN 5 / GARGENVILLE STADE 5

Suite à l'indisponibilité du terrain de DAMMARTIN, accord des 2 clubs pour inverser l'ordre des rencontres.

En attente de l'accord écrit de GARGENVILLE avant Vendredi 6 Octobre 2017 à 12h.

D2-A DU 15/10/17

50915.1 DAMMARTIN-HOUDAN 5 / FONTENAY ST PÈRE 5

Suite à l'indisponibilité du terrain de DAMMARTIN, accord des 2 clubs pour inverser l'ordre des rencontres :

Le match 50915.1 devient FONTENAY ST PERE 5 / DAMMARTIN-HOUDAN 5
et

Le match 50915.2 devient DAMMARTIN-HOUDAN 5/ FONTENAY ST PÈRE 5
Accord de la Cion.

U19

D1-U DU 01/10/17

51898.1 CHANTELOUP LES VIGNES US 1 / GUYANCOURT ES 1

Pris note du courrier de CHANTELOUP concernant la sanction infligée en Ligue pour une suspension de terrain d'1 (un) match pour la saison 2017/2018.

La Commission donne son accord sous réserve que CHANTELOUP fournisse l'accord écrit de la Mairie des Mureaux avant Vendredi 29/09 à 12h.

U15

D5-C DU 30/09/17

53200.1 AS FOURQUEUX / CONFLANS FC 3

Pris note du courrier de FOURQUEUX qui précise l'indisponibilité du terrain avec copie de l'arrêté municipal.

La Cion décide que cette rencontre se jouera le Samedi 28 Octobre 2017 et rappelle qu'avec l'accord des 2 Clubs, la rencontre pourra se jouer en semaine avant cette date.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football

A titre exceptionnel en cas d'impossibilité d'accès à la FMI et après avoir contacté le numéro de permanence (07 83 02 44 40), La Commission rappelle que le club recevant doit disposer impérativement d'une feuille de match papier de substitution, et qu'en cas d'utilisation de cette dernière, les deux clubs doivent pouvoir justifier des licences via « Foot Clubs Compagnons » ou à défaut des licences imprimées.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »)

COUPE DES YVELINES

SENIORS

DU 10/09/2017

53752.1 MAGNANVILLE FC 1 / 17 TOUR-CERNAY-BONN 1

Pris note du courrier de MAGNANVILLE.

La Commission décide à titre exceptionnelle selon l'annexe 11 du RS du DYF, de ne pas sanctionner.

DEMANDE DE RAPPORT

SENIORS

D3-B DU 24/09/17

50274.1 JOUY EN JOSAS 1 / TRAPPES ES 3

La Commission demande un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

D6-B DU 24/09/17

50716.1 ST GERMAIN EN LAYE 2 / MESNIL SAINT DENIS ASL 2

La Commission demande un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

-

U15

D4-C DU 23/09/17

53039.1 RAMBOUILLET YVELINES 2 / VOISINS FC 2

La Commission demande un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

D5-A DU 23/09/17

53086.1 GUITRANCOURT ASF 1 / ISSOU AS 1

La Commission demande un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

D5-C DU 23/09/17

53914.1 CONFLANS FC 3 / ACHERES CS 1

La Commission demande un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

D5-D DU 23/09/17

53240.1 FOURQUEUX OMS 2 / BOUGIVAL FOOT 1

La Commission demande un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

D5-E DU 23/09/17

53309.1 VIROFLAY USM 2 / VERSAILLES JUSSIEU 1

La Commission demande un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

U13 CRITERIUM ESPOIR

PL B DU 16/09/17

53958.1 PARIS ST GERMAIN FC 2 / ES TRAPPES 2

La Commission demande un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

PL A DU 23/09/17

53948.1 MANTOIS 78 FC 2 / ROSNY CSM 1

La Commission demande un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

PL B DU 23/09/17

53961.1 VILLENES ORGEVAL 1 / PARIS SAINT GERMAIN FC 2

La Commission demande un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

U12 CRITERIUM ESPOIR

PL B DU 16/09/17

54048.1 PARIS ST GERMAIN FC 11 / ST GERMAIN FC 11

La Commission demande un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

PL A DU 23/09/17

54037.1 PECQ US 11 / POISSY AS 11

La Commission demande un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

PL B DU 23/09/17

54051.1 VILLENES ORGEVAL 11 / PARIS SAINT GERMAIN FC 11

La Commission demande un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

-

FEMININES

D1-U du 23/09/17

54947.1 PLAISIR SC 1 / GUYANCOURT ES 1

La Commission demande un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

-

COUPE DES YVELINES

U17

DU 24/09/17

54152.1 MAGNY 78 FC 1 / HOUILLES SO 1

La Commission demande un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

DU 24/09/17

54159.1 MESNIL LE ROI 1 / VERNEUIL ENT 2

La Commission demande un rapport concernant la non utilisation de la FMI.